

RÈGLEMENT 01-274-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) ET LE RÈGLEMENT SUR LES CLÔTURES (R.R.V.M., c. C-5) DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Vu l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Vu l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) et les articles 162 et 169 de l'annexe C de cette Charte;

Vu l'article 3 de la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* (L.R.Q., chapitre S-3.1.02);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le **date**;

À la séance du **date**, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète:

1. Le troisième item de l'article 347 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) est modifié par le retrait des mots « d'une clôture et ».
2. Le Règlement sur les clôtures de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est modifié par l'insertion, après l'article 9.1, de l'article suivant :

« **9.1.1** Malgré l'article 9, un bain à remous (spa) ou une cuve thermale d'une capacité dont la profondeur de liquide est de 60 centimètres ou plus peut ne pas être clôturé à condition d'être muni d'un couvercle rigide manufacturé et verrouillé lorsqu'il n'est pas utilisé. »
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Dossier 1259570031

Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement :	date
Assemblée publique de consultation :	date
Approbation par les personnes habiles à voter :	date
Adoption du règlement :	date
Approbation par le Service de l'urbanisme et de la mobilité :	date (DAXXXXX)
Certificat de conformité :	date
Publication :	date